

Décision

Générale

colonial

Décision n° 590 PERSONNEL DES CADRES SPECIAUX DE MADAGASCAR

n° 590

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1945

Date de publication
25 juillet 1945

Date du numéro
1 juillet 1945

TEXTE INTÉGRAL

une permission de 29 jours (vingt-neuf) ave solde entière est accordée à M. Razafimamon zy Manuel, mécanicien aux Travaux publics, du 5 eptembre au 4 octobre 1945, et pour en jouir en Ethiopie.